

# PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ESCAMPS



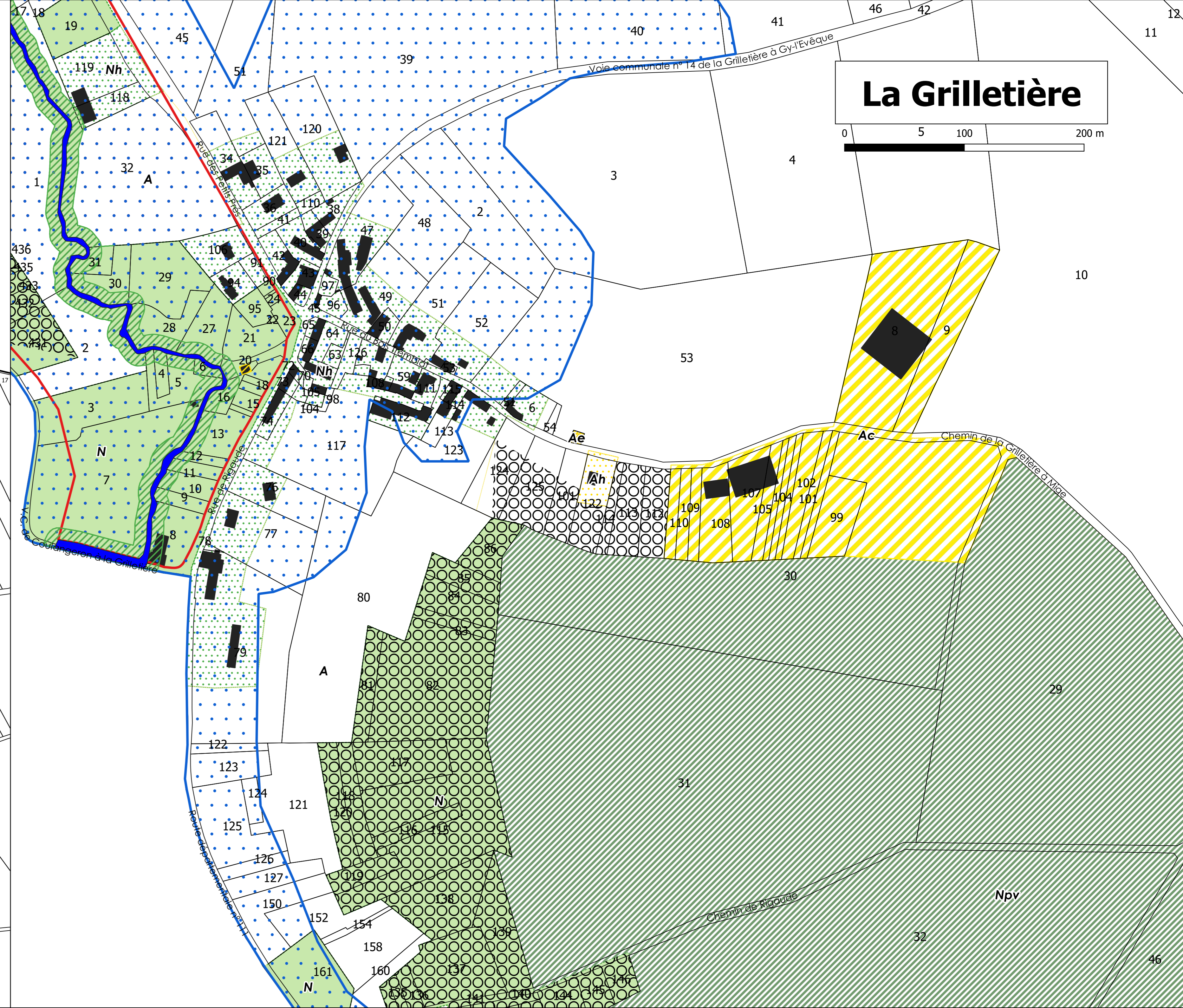
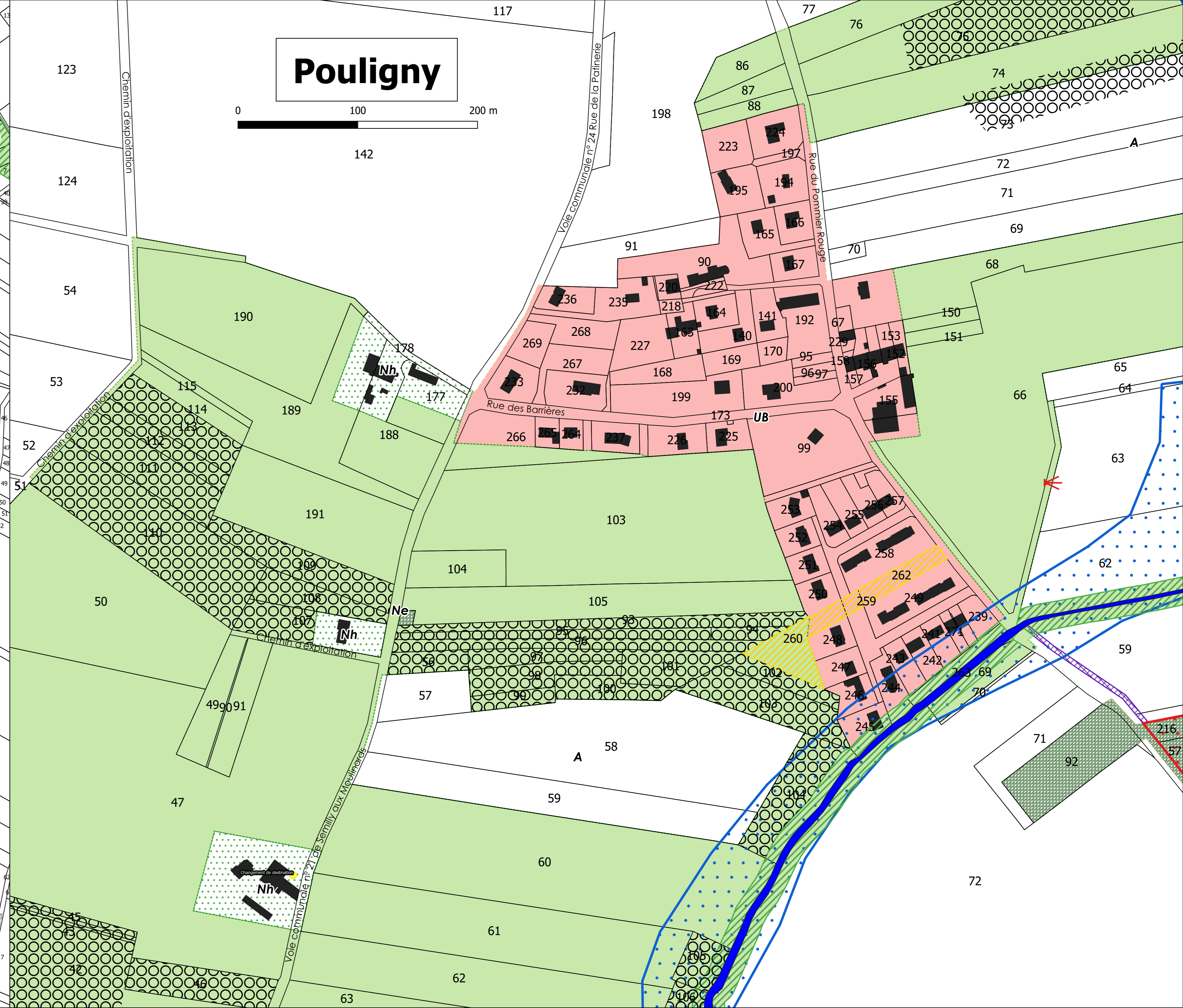
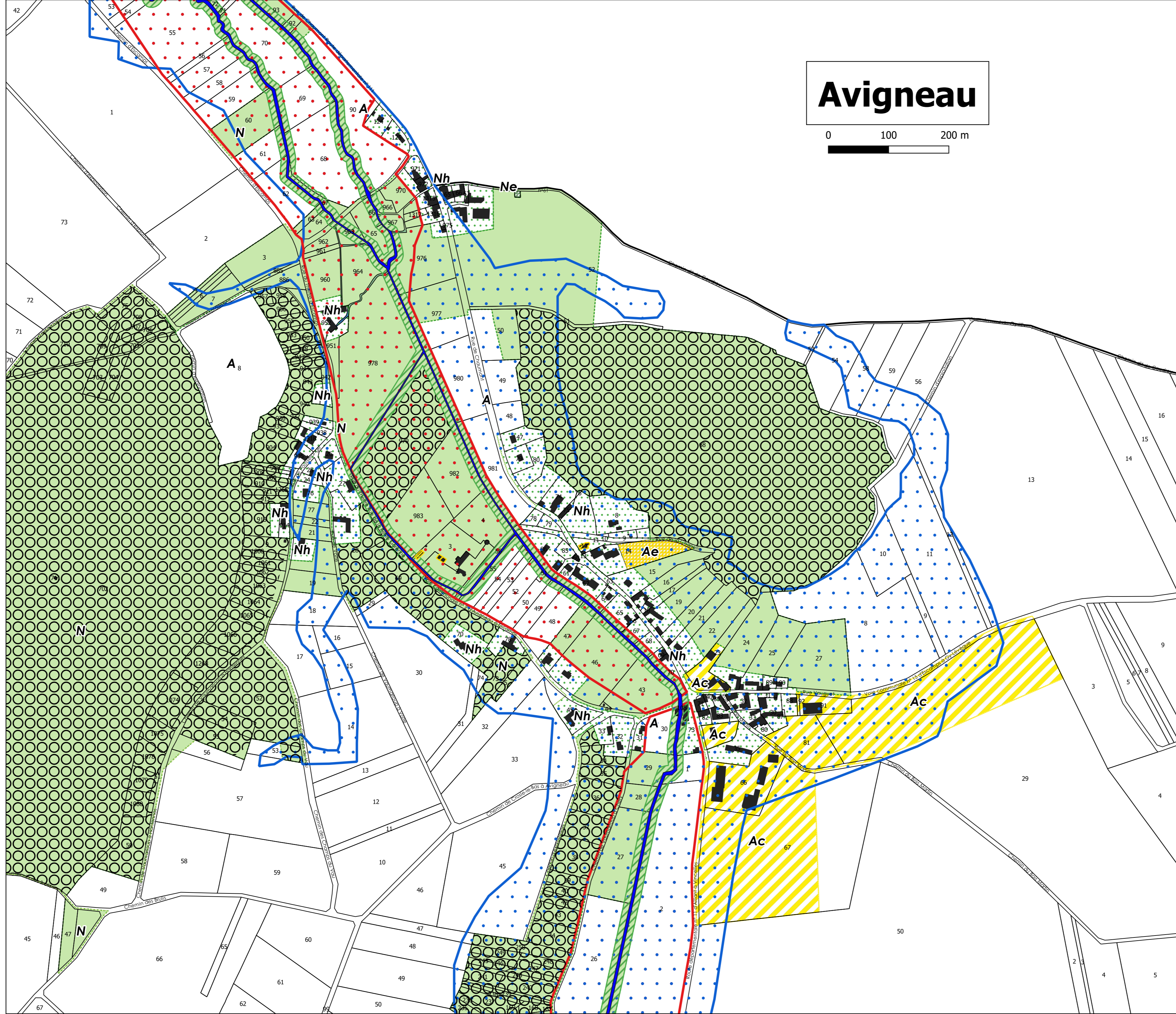
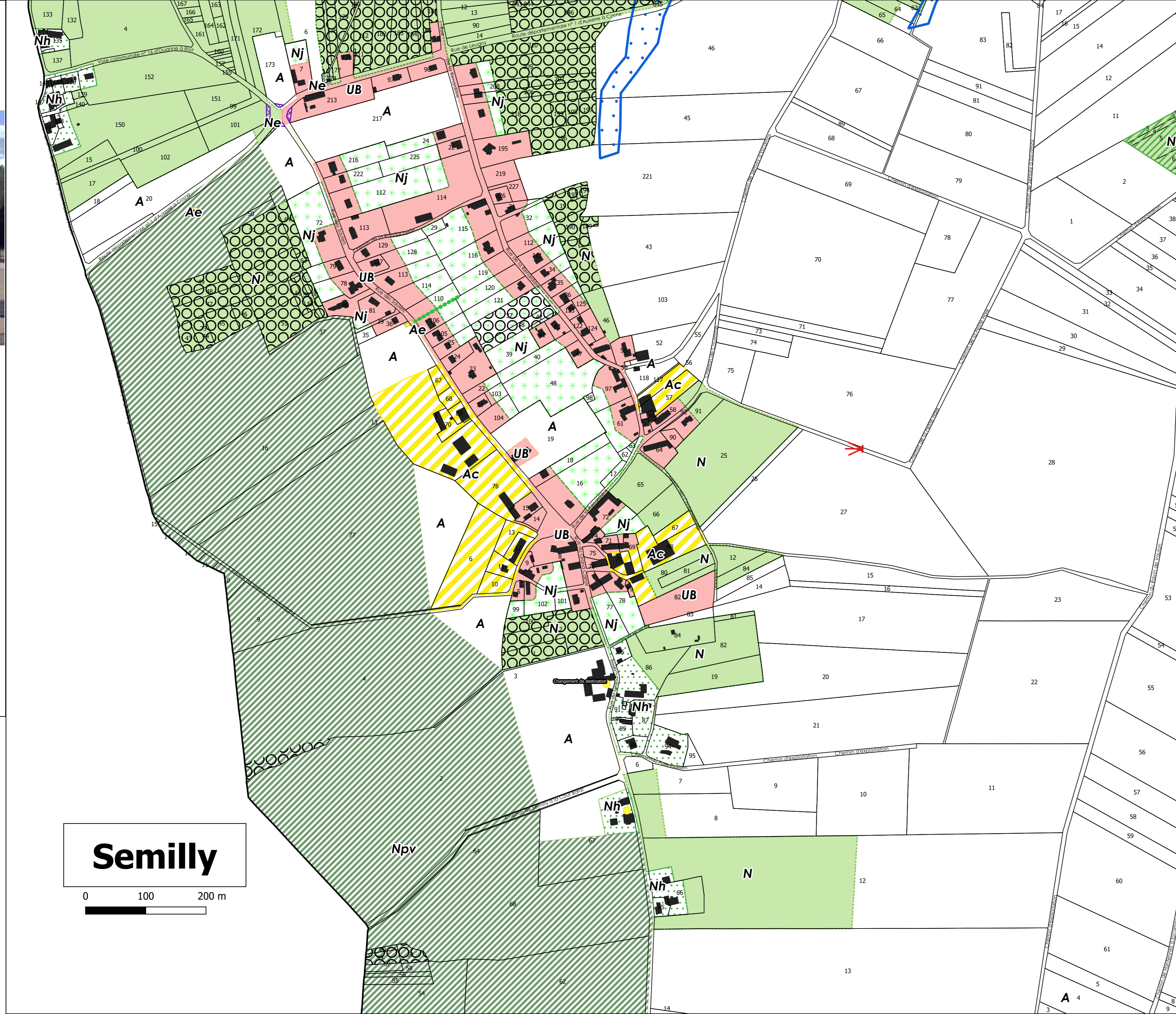
## PIECE N° 6 : ZONAGE DES HAMEAUX

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire, le Président de la Communauté de l'Auxerrois :

Prescription : DCM en date du 23 novembre 2006  
 Arrêt-projet : DCC en date du 17 décembre 2020  
 Approbation : DCC en date du



- Légende**
- UA : zone urbaine ancienne
  - UB : zone urbaine récente
  - IAUA : zone à urbaniser
  - IAUB : zone à urbaniser
  - A : zone agricole inconstructible
  - Ac : secteur agricole constructible pour les besoins de l'activité agricole
  - Ae : secteur destiné aux équipements collectifs et de services publics
  - Ah : secteur à constructibilité limitée
  - Asteca1 : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (menuiserie)
  - N : zone naturelle
  - Ne : secteur destiné aux équipements collectifs et de services publics
  - Nh : secteur à constructibilité limitée
  - Nj : secteur de jardins
  - Npv : secteur spécifique à l'implantation de panneaux photovoltaïques au sol
  - Nsteca1 : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées maçonnerie
  - Nsteca2 : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées mécanique agricole
  - Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme (EBC)
  - Éléments identifiés au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme (Jardins, bâtiments)
  - Éléments identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme (Continuité écologique)
  - Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme
  - Périmètre des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
  - Milieux potentiellement humides
  - Périmètre des plus hautes eaux connues (PHEC)
  - Éléments identifiés au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme (Patrimoine, paysage)
  - Éléments identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme (Continuité écologique)
  - Bâtiment identifié au titre de l'article L151-11 2° du Code de l'urbanisme (Changement de destination)
  - Cône de vue



liste des emplacements réservés

N°	Parcelle	Justification	Département
1	00001	Realisation d'un équipement public dans le cadre de l'urbanisme	Escamps
2	00002	Realisation d'un équipement public dans le cadre de l'urbanisme	Escamps
3	00003	Realisation d'un équipement public dans le cadre de l'urbanisme	Escamps
4	00004	Realisation d'un équipement public dans le cadre de l'urbanisme	Escamps
5	00005	Realisation d'un équipement public dans le cadre de l'urbanisme	Escamps
6	00006	Realisation d'un équipement public dans le cadre de l'urbanisme	Escamps
7	00007	Realisation d'un équipement public dans le cadre de l'urbanisme	Escamps
8	00008	Realisation d'un équipement public dans le cadre de l'urbanisme	Escamps
9	00009	Realisation d'un équipement public dans le cadre de l'urbanisme	Escamps
10	00010	Realisation d'un équipement public dans le cadre de l'urbanisme	Escamps
11	00011	Realisation d'un équipement public dans le cadre de l'urbanisme	Escamps
12	00012	Realisation d'un équipement public dans le cadre de l'urbanisme	Escamps
13	00013	Realisation d'un équipement public dans le cadre de l'urbanisme	Escamps
14	00014	Realisation d'un équipement public dans le cadre de l'urbanisme	Escamps

